EURECAC

1, rue du Bois d'Huré
17140 LAGORD

HLP AUDIT

4, rue Amédée Ménard
BP 32532
44325 NANTES CEDEX 3

S.A. FOUNTAINE PAJOT
Zone Industrielle
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS NOUVELLES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 225-40 du Code de Commerce.

II - CONVENTIONS ANCIENNES

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés des conventions suivantes, approuvées antérieurement, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 – Travaux de sous-traitance pour les navires 6.2 appartenant à IRIS ARMEMENT

- **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.
- **Nature et objet:** Travaux de remise en état de vente des navires 6.2 d'IRIS ARMEMENT.
- **Modalités :** Les travaux facturés au 31 août 2008 atteignent un montant de 251 584 € HT.

2 – Prestations diverses rendues à IRIS SA

- **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.
- **Nature et objet:** Prestations administratives, commerciales juridiques et autres.
- **Modalités :** Montant HT facturé pour 2007/2008 : 9 794 €.

3 – Convention de portage entre la SAS IRIS ARMEMENT permettant à la SA FOUNTAINE PAJOT de percevoir le prix de cession des navires 6.2

- **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Pour garantir à un éventuel acquéreur des navires 6.2 que ses acomptes pourront lui être restitués, il a été conclu une convention permettant à la SA FOUNTAINE PAJOT de percevoir le prix de vente de ces navires.

♦ **Modalités :** Au 31 août 2008, il ne reste aucune somme dans les comptes de la SA FOUNTAINE PAJOT, à ce titre.
Les acomptes perçus antérieurement ont été soldés. Ils ont donné lieu à des charges financières au profit de la SAS IRIS ARMEMENT d'un montant de 13 727 € calculé au taux de 5,464 %.

4 - Contrat de travail de Monsieur Eric BRUNEEL

♦ **Administrateur concerné :** Monsieur Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Fonction de cadre technico-commercial, contrat cumulé avec sa fonction de Directeur Général.

♦ **Modalités :** Rémunération annuelle brute 96 805 €, y compris cotisations de retraite complémentaire.

5 - Engagement de surveillance de la SA FOUNTAINE PAJOT

♦ **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Lettre d'intention de FOUNTAINE PAJOT confirmant aux organismes qui prêtent à IRIS ARMEMENT, et bénéficient de la caution de la SA IRIS, qu'elle exerce sur la gestion d'IRIS des diligences de surveillance. Engagement venu à échéance le 31 décembre 2005 et renouvelé.

♦ **Modalités :** Engagement limité à 1 200 000 euros.

6 - Avance de trésorerie pour la SA IRIS ARMEMENT

♦ **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Prêt de 1 000 000 d'euros.

♦ **Modalités :** Montant initial : 1 000 000 d'euros.
Montant au 31/08/2008 : 889 990 €.
Intérêts à 4 % l'an, soit pour l'exercice : 32 751 €.

7 – Prestations diverses rendues à IRIS ARMEMENT

♦ **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Prestations juridiques, administratives, commerciales et autres.

♦ **Modalités :** Montant HT facturés pour 2007/08 : 9 794 €

8 – Avance de trésorerie consentie à la SA IRIS

♦ **Administrateurs concernés :** Messieurs Jean-François FOUNTAINE et Eric BRUNEEL.

♦ **Nature et objet:** Avance de trésorerie consentie à la filiale dans le cadre de l'accord de conciliation.

♦ **Modalités :**

- maximum prévu :	150 000 €
- montant au 31/08/2008 :	24 045 €
- intérêts calculés à 5,464 % :	1 313 €

9 – Convention d'omnium et de mandat entre la SA FOUNTAINE PAJOT et la SAS COMPAGNIE DU CATAMARAN

♦ **Administrateur concerné :** Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

♦ **Nature et objet:** Gestion de la trésorerie du groupe par la société mère.

♦ **Modalités :**

La convention est effective depuis le 1er juillet 2007.
Elle prévoit une refacturation des frais de gestion et le reversement des produits financiers.
Montant des comptes courants de la SAS COMPAGNIE DU CATAMARAN au 31/08/2008 :

- compte courant liquidités : en euros :	0 €
- compte courant placement en euros :	0 €
- compte courant placement en dollars :	0 €
- produits financiers perçus :	37 980 €
- rémunération versée à la SAS COMPAGNIE DU CATAMARAN :	2 000 €

Fait à Lagord et à Nantes,
le 18 décembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

EURECAC

Gilles COLLEONI
Associé

HLP AUDIT

Jacques LE POMELLEC
Associé